

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 23 mars 2015, une note d'information relative à l'augmentation de capital de la société Timar, par apport en numéraire, pour un montant maximum de 21 417 550 Dh.

Cette opération, décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2014, comportera deux tranches :

- Une tranche réservée aux actionnaires actuels et détenteurs de droits préférentiels de souscription, avec l'émission d'un maximum de 48 750 actions au prix de 385 Dh. La parité de souscription étant fixée à 1 action nouvelle pour 5 droits préférentiels de souscription ;
- Une tranche réservée aux salariés du groupe au Maroc, avec l'émission d'un maximum de 8 600 actions au prix de 308 Dh.

Pour les deux tranches, la période de souscription s'étalera du 6 avril au 4 mai 2015 inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège social de Timar SA : Rue M'barek ben Brahim, Avenue « O », quartier industriel « Roches noires », Ain Sebaâ à Casablanca ;
 - Au près des points de collecte du réseau collecteur d'ordres dans un délai maximum de 48 heures ;
- Disponible sur le site de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/005/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières